

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU** le code de l'éducation, notamment ses articles D. 613-38 et s.,
- VU** l'arrêté du 20 avril 1994 relatif au diplôme universitaire de technologie
- VU** l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle.
- VU** les propositions du Directeur de L'institut Universitaire de Technologie de Tours,

ARRÊTE

Article 1 : Composition des jurys d'admission ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2022-2023, la composition des jurys d'admission en 1ère année de B.U.T et de dispense de baccalauréat :

Président des jurys : Yves RAINGEAUD

Membres du jury Département Techniques de Commercialisation

Jérémy CIEPELEWSKI, Professionnel
Bérengère DAVID, MCF
Nathalie LÉVY, Chef de département, MCF
Véronique PLICHON, PR
Thomas RUSPIL, MCF
Anne-Laure SWEIKER, PRAG

Membres du jury Département Gestion des Entreprises et des Administrations

Dorothée ANSRMINO, PLP, Co Administratrice du département
Jérôme FONTENEAU, PRCE, Directrice des études
Adeline GILSON, MCF
David MAILLET, PRCE, Directeur des études
Jean-François LAURENT, Professionnel
Nicolas TRAVAUX, PRCE, Co Administrateur du département

Membres du jury Département Information-Communication

Laurence BOSCHERIE, Professionnelle-Communication
Delphine CLEMENCEAU-HINDY, PRAG
Frédéric RAYAR, MCF
Maryse RIZZA, MCF
Nicolas SOURISCE, MCF, Chef de département

Membres du jury Département Génie électrique et informatique industrielle

Sylvie AUBERT, PRCE

Emmanuelle BUGGENHOUDT, PRAG

Vincent GRIMAUD, PRCE

Jean-Luc KRAMP, Professionnel Automatismes

Yann NEAU, PRAG, Chef de département, Enseignant-chercheur

Membres du jury Département Carrières sociales

Laurent BESSE, Chef de département, MCF

Jérôme CAMUS, Directeur des études, MCF

Frédéric CHATEIGNER, , directeur des études, MCF

Arnaud LOUSTALOT, Professionnel

Membres du jury Département Génie biologique

Virginie HERVE, MCF

Sarah LEBIGOT, PRCE

Régine NAEJUS, MCF

Olivier-Michel ROGER, Professionnel

Corinne TASTE, PRAG, Chef de département

Claire TRONEL, MCF

David VIOLLEAU, MCF, Chef de département

Article 2 : Affichage

La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'université.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 avril 2022

Pour le Président de l'Université et par délégation,

Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire



Florent MALRIEU